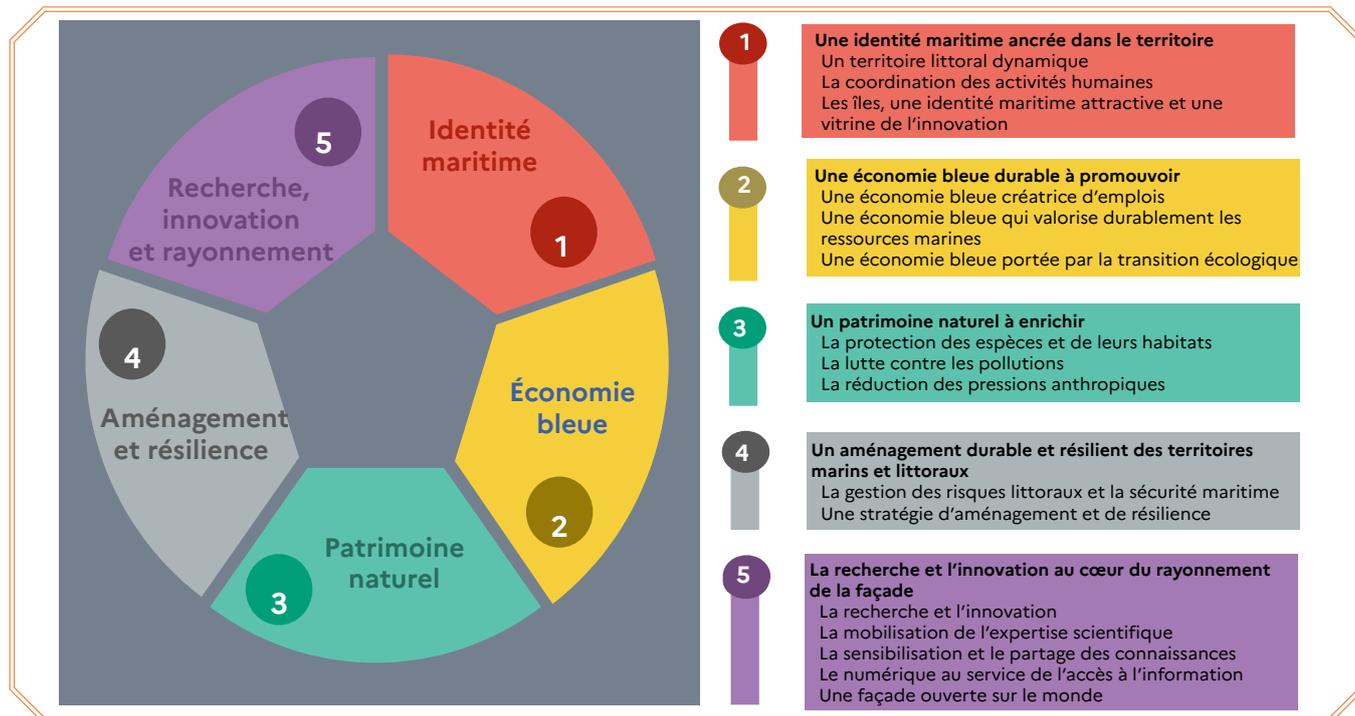


## Adoption et mise en œuvre du plan d'action du document stratégique de façade (DSF)

**47** actions « environnementales »

**67** actions « économiques et sociales »



Le DSF est la déclinaison nationale des directives cadres européennes « planification des espaces maritimes » et « stratégie pour le milieu marin ». Il s'inscrit dans la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Le DSF ayant une portée juridique, les projets ou actes administratifs en mer doivent être compatibles avec ses orientations fondamentales, ses objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux et la carte des vocations. Compte tenu des interactions fortes entre la terre et la mer, il s'applique également aux activités terrestres ayant un effet sur les milieux marins.

Il se compose d'un volet stratégique, adopté en 2019, et d'un volet opérationnel, le dispositif de suivi et le plan d'action. Ce dernier a été adopté par les préfets coordonnateurs de façade le 6 mai 2022 pour être mis en œuvre jusqu'en 2027.

Sur la base de la vision à 2030 pour la façade, partagée par les acteurs<sup>(1)</sup>, le DSF fixe à la fois des objectifs de bon état écologique des milieux marins et de développement d'une économie bleue durable. Il identifie ainsi des premières zones de vocation visant à orienter la répartition spatiale des activités et des usages en mer, dans le respect de la séquence éviter-réduire-compenser.

(1) État, collectivités territoriales, activités professionnelles, syndicats, usagers et associations

### 114 actions nouvelles pour répondre aux objectifs stratégiques du DSF NAMO

Le plan d'action comprend l'ensemble des actions nouvelles à mener pour atteindre les objectifs stratégiques. C'est un plan ambitieux et opérationnel, concerté et coconstruit avec la société civile, grâce à la mobilisation pleine et entière des membres de la commission permanente du conseil maritime de façade. Ses 114 actions comptent 47 actions « environnementales » et 67 actions « économiques et sociales ». Afin de prendre en compte les interactions entre la mer et la terre et notamment les effets de la gestion de l'eau des bassins versants, le lien a été fait avec les dispositions et les mesures du SDAGE\* Loire-Bretagne également adopté en 2022.

### La mise à jour du DSF lancée

Le DSF est mis à jour par cycle de six ans. Les premiers travaux pour la mise à jour de la stratégie de façade ont débuté en 2022 avec l'évaluation du bon état écologique des eaux marines. Cette mise à jour qui s'achèvera en 2025 consiste en un approfondissement des acquis de la première stratégie. La future stratégie intégrera des objectifs renforcés de développement des énergies marines renouvelables, en veillant à la cohabitation avec l'ensemble des activités maritimes et à la mise en œuvre des zones de protection forte\* des habitats à enjeux.